

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 12 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 12 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 6 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sophie POLEYN, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Amélie NAUDOT, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, Emmanuel TISON, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Sabine MIRALLES (P. Mme MÜLLER DE SCHONGOR), Luc JAMMET (P. M. CHRETIEN), Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (Mme LECHEVALLIER), Nadia AOUED (Mme LHONNEUR), Christophe GSELL (M. BESOMBES), Annick CHAPELIER (P. M. MAUGER) ;

Secrétaire de séance : M. PELLERIN.

Aménagement et politique de la Ville :

AMENAGEMENT – MODIFICATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP/CP)

DEL20230612_10	Présents : 22	Pouvoirs : 7	Abstentions : 9	Suffrages exprimés : 20	Pour : 20	Contre :
----------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : M. Pujol – VU en C° élargie finances/vie locale/urbanisme du 6/06/2023

Il est nécessaire de réviser certaines autorisations de programme (AP) qui ont été votées au lancement des projets suivants :

- Création d'une 2^e salle au Cinéma Le Cabieu : augmentation de l'enveloppe en janvier 2022 (+ 250 000€) et augmentation de l'enveloppe en juin 2023 (+ 180 000€) ;
- Rénovation des tennis couverts : augmentation de l'enveloppe (de 3 M€ à 7,1 M€) et des CP en 2024 et années suivantes ;
- Réhabilitation de l'aire des camping-cars : Modification en juin 2023 des CP et de l'enveloppe (- 40 000€).

En conséquence, Lu et entendu l'exposé, et après délibération, le **CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 9 abstentions¹, de valider les autorisations de programme modifiées suivantes et d'inscrire les sommes correspondantes en dépenses et recettes au budget primitif de l'année concernée :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP)

N°	Intitulé de l'AP	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL AP
7	CINEMA LE CABIEU -2ème salle de cinéma	70 000€	100 000€	900 000€	560 000€				1 630 000€
22-2 D7.12/9	RENOVATION DES TENNIS COUVERTS			40 000€	300 000€	2 000 000€	3 000 000€	1 760 000€	7 100 000€
22-4 D9.12/09	REHABILITATION DE L'AIRE DE CAMPINGS CARS			50 000€	260 400€				310 400€

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL



Affichée le **16 JUIN 2023**
Certifiée exécutoire le

¹ M. Besombes (+ le pouvoir de M. Gsell), MM Chauvois, Meslé, Tison, Nourry, Mmes Segaud-Castex, Börner et Naudot s'abstiennent sur cette délibération.